

Conseil municipal du 21 septembre 2018

Participants : René Mouysset,, Clément Chauchard, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Monique Delcausse, Christian Duraisin, , Bernard Martin, Jean Muratet, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry.

Absents excusés : Frédéric Lavigne, Jean-Christophe Coupat, Isabelle Viguiier (procuration donnée), Séverine Véquaud.

Intervention de l'association SYNDICAT D'INITIATIVE : vers une nouvelle vie associative.

La présentation du devenir de l'association "Syndicat d'initiative" est assurée dans les mêmes conditions qu'au conseil municipal du 26 juillet.

Cette association a été créée en 1963 et missionnée par la commune pour mener ou participer à de nombreux projets d'animations tels que fêtes, foires, chantiers, ...elle a conçu et mis en œuvre l'animation et la promotion touristique puis évolué en Office de Tourisme.

Avec l'évolution du contexte institutionnel (office de tourisme intercommunal) la collectivité a-t-elle encore besoin de cette association et si oui, pour quelles actions ?

Une réflexion à l'initiative du SI, en collaboration avec d'autres associations, des bénévoles, et faisant appel à des consultants a été engagée ; les premières orientations ont été présentées.

Après discussion et échanges d'idées, le conseil municipal partage ces premières réflexions et estime que la construction des orientations nouvelles de l'association SYNDICAT D'INITIATIVE ne peut se faire sans une implication totale du conseil municipal.

La suite de la démarche consiste en une concertation avec toutes les personnes impliquées ou intéressées par le développement touristique de la commune, notamment associations, professionnels et habitants. Cette concertation prendra la forme d'une réunion ouverte à tous :

le mardi 4 décembre à la salle des fêtes de 18h à 22h.

1- Délibération : Modification des attributions de compensation de la Commune relatives au transfert à la Communauté de communes des charges liées à la modification ou révision des documents d'urbanisme et au fonctionnement de la halte-garderie de Naucelle et de la micro-crèche de Quins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Monsieur le Président de la Communauté de communes, Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, du rapport établi par celle-ci, et relatif aux compétences transférées en 2018.

Ce document comporte 2 rapports. Monsieur le Maire présente le rapport n°2 relatif :

- A la poursuite des études en vue de la modification et de la révision des POS et PLU du territoire : ajustement des AC 2018 dans ce domaine de l'urbanisme compte tenu des dépenses réellement effectuées en 2017, des AC perçues en 2017 et des prévisions de dépenses pour 2018,
- A l'intégration en régie directe de la halte-garderie Les Loupiots et de la micro-crèche de Salan.

La Commune de Sauveterre de Rouergue est concernée par ces deux transferts de charges à la Communauté de communes. L'évaluation de ces charges est précisée dans les tableaux du rapport n°2.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter la modification des attributions de compensation de la Commune qui en résultent, de façon à donner les moyens à la Communauté de communes de porter ces actions qui la concernent.

Le Conseil Municipal approuve la modification de son attribution de compensation.

2- Délibération : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif au transfert des charges GEMAPI et à la redéfinition de la compétence voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Monsieur le Président de la Communauté de communes, Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, du rapport établi par celle-ci, et relatif aux compétences transférées en 2018.

Monsieur le Maire présente le rapport n°1 relatif :

- A l'acquisition de la compétence GEMAPI (**GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **Pr**évention des **I**nondations) par la Communauté de communes à partir du 1er janvier 2018, avec substitution de celle-ci à ses Communes adhérentes, dans les deux syndicats de bassins versants,
- A la rétrocession aux communes du fauchage et du débroussaillage des voies communales de compétence communautaire, sur proposition de la Commission Voirie ; en parallèle la Communauté de communes a redéfini cette compétence optionnelle Voirie dans ce sens. La commune de Sauveterre de Rouergue n'est pas concernée par cette rétrocession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le rapport 2018 de la Commission Locale des Charges Transférées, relatif au transfert des charges GEMAPI et à la redéfinition de la compétence voirie.

3- Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif.

4 - Délibération : Soutien pour l'occitan à la Télévision

Le gouvernement prépare une grande réforme du service public-visuel. Dans ce contexte, le Collectiu occitan souhaite que France 3 Occitanie devienne une vraie chaîne régionale à vocation généraliste. Quatre demandes sont ainsi détaillées :

- une présence quotidienne de l'occitan
- plus d'égalité dans le traitement des langues régionales par France 3
- que cette égalité s'applique aussi aux radios locales du service public, celles du réseau France Bleue
- enfin et surtout que France 3 Occitanie soit une véritable télévision de pays, qu'elle maintienne et développe ses rédactions locales.

Le conseil municipal approuve cette proposition avec 10 voix pour et 1 abstention.

5- Délibération : Participation à la manifestation nationale « LE JOUR DE LA NUIT » 2018 – éclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une manifestation nationale intitulée « Le jour de la Nuit » aura lieu le samedi 13 octobre 2018. Cette manifestation, organisée par l'association « Agir pour l'environnement », a pour objectif d'informer le grand public sur les enjeux de la pollution lumineuse, et de sensibiliser à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Monsieur le Maire propose de couper l'éclairage public le samedi 13 octobre de 20h à 22h30 sur une partie du village de Sauveterre de Rouergue. Des animations seront organisées.

Le conseil municipal approuve cette proposition avec 10 voix pour et 1 contre.

Questions diverses

Démission de Monsieur Didier Mai-Andrieu, adjoint au maire :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Didier Mai-Andrieu.
Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

Cérémonie du 11 novembre 2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une manifestation de grande ampleur sera organisée à Naucelle le 11 novembre pour commémorer le centenaire de l'Armistice de 1918. Dans cette optique et pour permettre à tous d'y participer, il propose d'avancer la célébration de l'armistice du 11 novembre propre à la commune de Sauveterre, au Samedi 10 novembre à 11h sous les arcades de la mairie.

Pont bascule de Jouels :

Le pont bascule situé à Jouels ne fonctionne plus depuis quelques mois. Plusieurs devis ont été demandés afin de le remettre en état. Le devis choisi est celui de la société ACT.

Eclairage public :

De plus en plus de communes limitent l'éclairage public de nuit afin de réduire la facture énergétique et les pollutions lumineuses. Une étude est présentée donnant le coût des équipements nécessaires à la fermeture partielle de l'éclairage public sur les villages de la commune de Sauveterre.

Travaux dans les cimetières de la commune :

- 1- Création d'un ossuaire au cimetière de Sauveterre : L'entreprise « les cents vallées » est chargée de créer un ossuaire dans le cimetière de Sauveterre pour recueillir les ossements des tombes abandonnées qui vont être démolies.
- 2- Déplacement de la croix du cimetière d'Albagnac
- 3- L'entreprise "les cents vallées" est chargée de démolir des concessions abandonnées dans les cimetières de Jouels et d'Albagnac.

Espace santé - aménagement du terrain : Les conditions météorologiques n'ont pas permis d'évacuer le monticule de terre situé près de l'espace santé. L'entreprise Malié a été contactée pour l'enlèvement, le transport de la terre et le nivellement du terrain.

Réunion D997 :

Une réunion sur les travaux de la D 997 s'est tenue le vendredi 7 septembre.

La première tranche de travaux devrait débuter le 3 novembre. Elle concerne la partie située entre le village de Sauveterre et le virage en épingle et concerne également le parapet avant le Valadier.

Réunion sur l'espace santé :

Monsieur Mirous, pharmacien de Sauveterre, organise une réunion d'information sur le fonctionnement de l'espace santé le jeudi 4 octobre 2018 à 20h30 au four banal.

Inauguration de l'Espace Santé :

L'inauguration de l'Espace Santé aura lieu le samedi 17 novembre 2018.

Prochain conseil municipal : **Jeudi 25 octobre 2018 à 20h30**